



Faire de la connectivité écologique une priorité du Plan Nature 2030

**Mémoire de l'Initiative québécoise Corridors écologiques
(IQCÉ) dans le cadre des consultations en vue de
l'élaboration du Plan Nature 2030**

*Remis au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs*

25 octobre 2023



À propos de l'IQCÉ

L'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) a été lancée par Conservation de la nature Canada (CNC) en 2017. Son objectif est d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. L'initiative propose une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs provinciaux et municipaux, aux propriétaires de lots boisés et de terres agricoles, et à d'autres acteurs clés. Des activités de planification stratégique, de conservation de la nature, d'acquisition de connaissances, de mobilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement sont réalisées au sud du 49e parallèle.

Coordonnée par CNC, l'IQCÉ est menée par un regroupement de 10 organismes et mise en œuvre par une centaine de partenaires. Les maîtres d'œuvre sont Nature-Action Québec, Corridor appalachien, Éco-corridors laurentiens, Capitale Nature, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Environnement Mauricie, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Les partenaires nationaux sont le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Réseau de milieux naturels protégés (RMN).

La branche québécoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec) soutient ce mémoire et est un allié de la mise en œuvre de la connectivité écologique au Québec.





PARTENAIRES PROVINCIAUX



ALLIER APPUYANT LA DÉMARCHE





Table des matières

À propos de l'IQCÉ.....	1
Table des matières.....	3
Synthèse des recommandations de l'IQCÉ.....	4
Introduction.....	6
Axe 1 : Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature.....	7
Axe 2 : Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité.....	11
Axe 3 : Agir sur les facteurs indirects de perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux.....	14
Axe 4 : Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité.....	16
Lexique du Plan Nature 2030.....	18
Conclusion.....	19



Synthèse des recommandations de l'IQCÉ

Nous, membres de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ), saluons l'initiative du gouvernement de lancer le Plan Nature 2030. Nous profitons de la présente période de consultation pour proposer plusieurs pistes de bonification du présent plan.

Voici la liste de nos recommandations. L'ensemble de ce mémoire explique pourquoi il est essentiel, selon nous, d'y donner suite.

1. Renforcer le maintien et la restauration d'un réseau écologique d'envergure, incluant des espaces verts et bleus, en zones urbaines, périurbaines et agricoles en inscrivant au Plan Nature 2030 les cibles 2, 3 et 12 de l'Accord de Kunming-Montréal, avec le même niveau d'ambition.
2. Proposer des objectifs de superficies protégées selon l'occupation du territoire basées sur les recommandations les plus récentes du milieu scientifique (25% en milieux urbains, périurbains et agricoles ; 30% en terres partagées et 35% en zone de nature sauvage, incluant les corridors écologiques).
3. Intégrer la connectivité écologique dans la cible 1 sur la planification et l'aménagement du territoire, en s'appuyant sur la science disponible, les organismes de conservation et les experts, notamment en :
 - Intégrant systématiquement des mesures de mitigation routière et des passages fauniques dans la planification des routes selon les principes de l'écologie routière ;
 - Identifiant le réseau écologique de chaque territoire au moment de sa planification et en le préservant et/ou restaurant par le développement d'infrastructures naturelles ;
 - Sensibilisant les citoyen.ne.s sur l'importance de développer des aménagements favorisant la connectivité écologique sur leur propriété.
4. Allouer des ressources financières pérennes aux projets et aux organismes de conservation qui contribuent au maintien et/ou à la restauration de corridors écologiques en s'assurant de renforcer leur cohérence avec l'action gouvernementale.
5. Incrire au Plan Nature 2030 :
 - La cible 7 de l'Accord de Kunming-Montréal qui mentionne explicitement la réduction d'au moins la moitié de l'excès de nutriments perdus dans l'environnement et d'au moins la moitié de pesticides et produits chimiques dangereux
 - La cible 10 de l'Accord de Kunming-Montréal qui mentionne explicitement les pratiques d'agroécologie et de restauration de la biodiversité en zones agricoles et forestières.



6. Développer des mécanismes financiers (incitatifs fiscaux, subventions et compensations) et outils réglementaires (servitude forestière) à destination du milieu agricole et forestier pour les encourager à intégrer des aménagements favorables à la connectivité écologique (ex. : bandes riveraines, haies brise-vent, présence de chicots, production de plans d'aménagements bonifiés).
7. Intégrer l'objectif de maintien de la connectivité écologique de façon transversale aux actions des différents ministères (MELCCFP, MAMH, MTMD, MEIE, MRNF, MSSS) en inscrivant la cible 14 de l'Accord de Kunming-Montréal au Plan Nature 2030.
8. Favoriser une gestion durable des corridors écologiques en s'assurant d'investir dans des projets favorables à la biodiversité et en mobilisant des ressources financières conséquentes grâce à des modèles innovants.
9. Renforcer la concertation avec les Premières Nations et les communautés autochtones sur les terres ancestrales, de façon à mieux protéger les corridors écologiques, et soutenir et favoriser l'émergence de projets de conservation coordonnés et portés par les membres des Premières Nations.
10. Renforcer le rôle de soutien des organismes de conservation pour accélérer les projets de connectivité écologique grâce au partage d'expertise, à l'animation de la mobilisation citoyenne et à la mise en réseau avec les instances municipales et les propriétaires privés.
11. Renforcer la littératie de la société civile sur le sujet de la connectivité écologique en finançant des initiatives de communication et de mobilisation qui vulgarisent et transfèrent les connaissances sur ce sujet.
12. Ajouter au lexique de biodiversité du Plan Nature 2030 la notion de corridors écologiques, noyaux d'habitat et de réseau écologique



Introduction

Annoncé par le premier ministre François Legault à l'occasion de l'adoption du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la COP15, le Plan Nature 2030 doit permettre au Québec d'atteindre les 23 cibles mondiales visant à freiner la perte de biodiversité, dont celle de conservation de 30 % du territoire.

Les Québécois.e.s tiennent à leur nature et à leurs paysages d'exception. Ils font partie de leur quotidien et de leur identité nationale. Le Québec se démarque dans le monde par la beauté, la diversité et la multitude de ses forêts, de ses lacs et de ses rivières. Il est connu et prisé pour la diversité formidable d'espèces animales qui y vivent. Enfin, le Québec s'illustre à l'international de par son engagement reconnu en matière d'environnement. Les Québécois.e.s sont fiers d'avoir accueilli la COP15 à Montréal il y a un an. Ce leadership et cette exemplarité doivent se maintenir et s'accroître, grâce à un Plan Nature 2030 ambitieux.

Nous, les membres de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ), saluons l'initiative d'élaborer un Plan Nature 2030 et la volonté de votre gouvernement de mobiliser la société civile autour de son contenu. Notre collectif et plusieurs de nos membres ont été sollicités lors de la consultation publique menée autour du Plan Nature. Nous avons répondu présents lors du Rendez-vous de la biodiversité, le 27 septembre dernier et lors des consultations régionales d'octobre.

Nous saluons la version du Plan Nature proposée le 27 septembre, qui fait preuve de clairvoyance et d'ambition. Nous saluons aussi la mention prévue de la connectivité écologique dans la cible 3. Nous estimons que la connectivité écologique devrait être encore plus intégrée, de façon transversale, dans le Plan Nature. Nous pensons que certaines cibles manquent de clarté et pourraient être renforcées grâce à l'ajout de cibles intermédiaires et quantifiées. Enfin, nous estimons que le Plan Nature doit guider l'ensemble des chantiers gouvernementaux liés à la biodiversité et à la lutte aux changements climatiques. La préservation de la nature est transversale. Aussi, les cibles et moyens prévus dans le Plan Nature devraient être bien arrimés aux politiques et stratégies sur l'aménagement du territoire, le développement d'infrastructures, le développement minier et éolien, l'aménagement forestier, la protection et la valorisation des territoires agricoles, la gestion de l'eau ou encore la révision de la Loi sur l'Expropriation. Le Plan Nature doit avoir un effet structurant pour l'ensemble des politiques québécoises : sans quoi, nous manquerons nos objectifs de sauvegarde de la biodiversité, et par le fait même, ceux pour lutter et s'adapter aux changements climatiques. Le Plan se doit d'être gouvernemental, pas l'apanage exclusif de son ministère porteur, à savoir le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

C'est pourquoi nous, les membres de l'IQCÉ, proposons dans ce mémoire des pistes pour que le Plan Nature 2030 accorde à la connectivité écologique la place qu'elle requiert et pour permettre au Québec d'atteindre concrètement ses objectifs de conservation de la nature.



Axe 1 : Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

La version du Plan Nature 2030 présentée lors du Rendez-vous national de la biodiversité proposait des cibles importantes, dont la cible 3 : « *D'ici 2030, assurer la protection de 30 % des milieux continentaux et de 30 % des milieux marins du Québec, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés.* » C'est un point crucial pour la sauvegarde de la biodiversité. Mais, la connectivité écologique ne se borne pas à la protection de 30 % du territoire. Elle est aussi à intégrer à la cible 1 sur la planification et l'aménagement du territoire et la cible 2 sur la restauration des écosystèmes.

La connectivité écologique joue un rôle incontournable dans la sauvegarde de la nature puisqu'elle favorise la pérennité des espèces et des écosystèmes lorsque les habitats naturels sont reliés entre eux. Les corridors écologiques constituent aussi une solution fondée sur la nature face au climat. À travers la préservation de la biodiversité et le maintien de services écosystémiques essentiels, les corridors écologiques contribuent autant à l'atténuation qu'à l'adaptation aux changements climatiques¹. Par exemple, la connectivité écologique permet de diminuer l'érosion des rives et favorise la rétention d'eau lors de fortes pluies². Enfin, les corridors écologiques procurent des îlots de fraîcheur et un accès de proximité à la nature aux citoyens³, favorisant une amélioration notable de la qualité de vie et de la santé physique et mentale des Québécois⁴. Maintenir et restaurer la connectivité écologique est une solution gagnante pour la qualité de vie des communautés, pour la biodiversité et pour éviter l'emballement climatique.

L'importance du maintien et de la restauration de la connectivité écologique est reconnue par les instances internationales de référence. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) affirme que lorsqu'ils sont bien connectés, les écosystèmes soutiennent la migration, la pollinisation, la dispersion des graines, la sécurité alimentaire et la résistance aux maladies⁵. La connectivité écologique est aussi énoncée dans l'objectif A de l'Accord de Kunming-Montréal comme un outil idéal à employer dans l'optique d'atteindre les cibles de

¹ Nature Action Québec. 12 décembre 2022. L'importance de la connectivité et le rôle des corridors écologiques. <https://nature-action.qc.ca/limportance-de-la-connectivite-et-le-role-des-corridors-ecologiques/> (consulté le 11 octobre 2023).

² Communauté métropolitaine de Québec et la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent (2018) Analyse de la connectivité écologique sur le territoire de la CMQ et de la TCRQ : rapport final. 177p. https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/12/Rapport-final_Connectivite-ecologique-CMQ-TCRQ_Aout-2018.pdf (consulté le 11 octobre 2023).

³ Magdelenat, C., Hairabedian, J., Malpierce, N. & Josse, Y. (2021). Des solutions fondées sur la nature. Les villes montrent la voie. WWF et EcoAct. 24p. https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/exe_wwf_a4_template_sbn_final_fr.pdf (consulté le 12 octobre 2023).

⁴ Revéret, J.P (2017) Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville – Édition révisée. Institut national de santé publique du Québec. 28p. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2267_valeur_economique_effets_sante_nature_ville_revisee.pdf (consulté le 16 octobre 2023).

⁵ Hilty, J., Worboys, G.L., Keeley, A., et al. 2020. Guidelines for conserving connectivity through ecological networks and corridors. IUCN Publication. <https://portals.iucn.org/library/node/49061> (consulté le 11 octobre 2023).



conservation de la biodiversité⁶. Par ailleurs, le Québec a déjà reconnu l'importance de la connectivité écologique lorsqu'il a signé la Résolution 40-3, lors de la 40e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada en 2016⁷.

Des projets de connectivité partout au Québec : des gains pour la nature et pour la qualité de vie des Québécois.e.s

La protection d'un vaste corridor naturel d'aires protégées dans les Montagnes-Vertes du nord

Le projet de Corridor appalachien vise à protéger, à l'échelle de l'aire naturelle, un vaste corridor d'aires naturelles connectées entre elles. Les grands massifs forestiers et les corridors écologiques, sont au cœur même de la stratégie de conservation déployée depuis les tous débuts de cet organisme. Au cours des 25 dernières années, le travail de sensibilisation et de démarchage des propriétaires privées, les actions de conservation, l'accompagnement des instances municipales vers une meilleure prise en compte du réseau écologique dans leurs outils d'aménagement du territoire, couplé au développement de projets d'écologie routière sur des routes comme la 245 ou l'autoroute 10, s'imbriquent tous vers ce grand objectif : protéger la biodiversité, les écosystèmes et contribuer à leur capacité de s'adapter aux changements climatiques. Avec plus de 16 500 ha de territoire protégé en terres privées et 17 organisations de conservation qui œuvrent conjointement, c'est un puissant modèle collaboratif souvent cité en exemple.

Le Corridor du Canyon de la Rivière Noire, un projet favorable à la connectivité écologique et au secteur récréotouristique de Lanaudière

En juillet 2022, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL), Loisir et Sport Lanaudière (LSL) et la SNAP ont annoncé un projet pilote d'envergure : la création d'un corridor écologique qui sera formé d'une suite de territoires protégés du nord au sud, et qui pourra relier le parc régional des Sept-Chutes, à Saint-Zénon, à celui des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles, à Saint-Jean-de-Matha. Les parcs régionaux seront connectés et mis en valeur par une offre récréotouristique. Les amateurs de plein air pourront effectuer des randonnées pédestres, du kayak d'eau vive, du vélo et de l'escalade. Un projet gagnant-gagnant pour la biodiversité et pour l'accès à une nature de proximité.

Pour davantage d'exemples de projets au Québec, visiter connectiviteecologique.com

⁶ Convention sur la diversité biologique. 19 décembre 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> (consulté le 11 octobre 2023).

⁷ St-Pierre, D., Nappi, A., de Bellefeuille, S., Lévesque Aubé, A.-A. & Martin, S. (2019). La connectivité au-delà des frontières : Résolution 40-3 concernant la connectivité écologique, l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité. Le Naturaliste canadien, 143(1), 8–11. <https://doi.org/10.7202/1054111ar>



Les projets favorisant la connectivité écologique se multiplient partout au Québec. Le Plan Nature 2030 devrait les aider à se renforcer et à se multiplier de façon cohérente, sur le territoire et de façon transfrontalière, puisque le réseau écologique ne s'arrête pas aux frontières administratives.

Rappelons que le territoire québécois, en particulier au sud du 49^{ème} parallèle, connaît toujours une importante perte et fragmentation de ces milieux naturels et un déclin de la connectivité écologique⁸. Ce déclin de la biodiversité est déjà exacerbé et accéléré gravement au Québec par les changements climatiques⁹. Cela ne cessera pas sans intervention cohérente sur plusieurs volets.¹⁰

C'est pourquoi il est fondamental que la connectivité écologique soit intégrée comme priorité des instances gouvernementales, autant dans les stratégies de protection et de restauration de la nature que dans les politiques d'aménagement du territoire. Considérant l'urgence d'agir en faveur de la biodiversité, il faudrait également que les cibles du Plan Nature aient au minima le même niveau d'ambition que l'Accord de Kunming-Montréal. Par exemple, les membres de l'IQCÉ rappellent que la cible 2 du Plan Nature prévoit seulement « d'amorcer la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires » tandis que l'Accord de Kunming-Montréal spécifie bien de « veiller à ce que d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces ».

Recommandation #1 : Renforcer le maintien et la restauration d'un réseau écologique d'envergure, incluant des espaces verts et bleus, en zones urbaines, périurbaines et agricoles en inscrivant au Plan Nature 2030 les cibles 2, 3 et 12 de l'Accord de Kunming-Montréal, avec le même niveau d'ambition.

Recommandation #2 : Proposer des objectifs de superficies protégées selon l'occupation du territoire basées sur les recommandations les plus récentes du milieu scientifique¹¹ (25% en milieux urbains, périurbains et agricoles; 30% en terres partagées et 35% en zone de nature sauvage, incluant les corridors écologiques).

⁸ Rayfield, B., Larocque G., Martins, K.T. et al., (2021). Modélisation de la connectivité de l'habitat terrestre dans les basses-terres du Saint-Laurent selon différents scénarios de changements climatiques et d'occupation des sols, 34p. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/modelisation-connectivite-basses-terres-saint-laurent.pdf> (consulté le 12 octobre 2023).

⁹ Berteaux, D., Casajus, N. et De Blois, S., (2014) Changements climatiques et biodiversité du Québec. Vers un nouveau patrimoine naturel. Presses de l'Université du Québec. 41p. ISBN 978-2-7605-3950-1

¹⁰ Cormier, C., Côté, S., Mercure, M., Cerruti, A. & Minelli, F. (2012). Cadre méthodologique pour restaurer la connectivité écologique, de la planification à la conservation : étude de cas en Montérégie. *Le Naturaliste canadien*, 136(2), 95–100. <https://doi.org/10.7202/1009114ar>

¹¹ UICN, CMAP, SNAP Québec, Corridor appalachien et WWF (2021). Étude des trois conditions globales pour la conservation de la nature et l'utilisation durable des ressources au Québec. *Nature Beyond*. https://naturebeyond2020.com/wp-content/uploads/2021/05/Etude-des-3-conditions_Quebec.pdf



Recommandation #3 : Intégrer la connectivité écologique dans la cible 1 sur la planification et l'aménagement du territoire, en s'appuyant sur la science disponible, les organismes de conservation et les experts, notamment en :

- Intégrant systématiquement des mesures de mitigation routière et des passages fauniques dans la planification des routes selon les principes de l'écologie routière ;
- Identifiant le réseau écologique de chaque territoire au moment de sa planification et en le préservant et/ou restaurant par le développement d'infrastructures naturelles ;
- Sensibilisant les citoyen.ne.s sur l'importance de développer des aménagements favorisant la connectivité écologique sur leur propriété.

Recommandation #4 : Allouer des ressources financières pérennes aux projets et aux organismes de conservation qui contribuent au maintien et/ou à la restauration de corridors écologiques en s'assurant de renforcer leur cohérence avec l'action gouvernementale.



Axe 2 : Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

La connectivité écologique n'est pas uniquement liée à l'objectif de protection de 30 % du territoire. Son maintien et sa restauration sont aussi liés à des pratiques durables qui favorisent la biodiversité et touchent directement les cibles 6, 7 et 8 prévues dans le Plan Nature 2030. Or, les cibles du Plan Nature peuvent apparaître d'une part moins ambitieuses que celles de l'Accord de Kunming-Montréal. Par exemple, la cible 6 du Plan Nature ne reprend pas l'objectif chiffré indiqué dans la cible 7 de l'Accord de Kunming-Montréal de réduire de 50 % les excès de nutriments, les pesticides et les produits chimiques dangereux en agriculture¹². D'autre part, les cibles du Plan Nature ne font pas de lien explicite avec la connectivité écologique qui servirait pourtant à rendre les pratiques plus durables.

Prenons l'exemple de l'agriculture. Les producteurs québécois pâtissent déjà des changements climatiques. Les épisodes de sécheresse et de fortes pluies ont un impact négatif sur les rendements de nombreuses productions agricoles, et donc sur la performance économique du secteur. Or, la mise en place d'aménagements favorisant l'intégration de la connectivité écologique autour des terres agricoles favorise la résilience des exploitations québécoises. Parmi ces aménagements figurent entre autres les corridors verts arborescents. Ils permettent d'emmagasiner l'eau et de la libérer graduellement, de réduire l'érosion éolienne des terres en culture, de protéger les sols contre l'érosion hydrique, de favoriser la recharge des nappes phréatiques par infiltration ou encore de favoriser la sédimentation des particules de sol avant qu'elles ne se retrouvent dans les cours d'eau¹³. Choisir de manière proactive la connectivité écologique en milieu agricole est meilleur pour la biodiversité, pour la santé des agriculteurs et plus économiquement viable. Soutenir des pratiques agricoles plus respectueuses de la connectivité écologique permettrait de réduire à long terme les sommes associées à l'assurance récolte (ASREC)¹⁴.

¹²Convention sur la diversité biologique. 19 décembre 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> (consulté le 11 octobre 2023).

¹³Boothroyd-Roberts, K, Prairie, M-P. (2012) Planification opérationnelle des corridors verts dans la CRÉ Vallée du-Haut-Saint-Laurent Phase 1 (2011-2012). SCABRIC et Nature-Action Québec. https://www.repertoire.info/public/documents/experiences/repertoire_2669_jutzqg_19_06_2017_14_28_00.pdf (consulté le 12 octobre 2023)

¹⁴Cameron, Daphné. « Rendements agricoles « C'est pas mal notre pire année » ». *La Presse*, 3 octobre 2023, <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-10-03/rendements-agricoles/c-est-pas-mal-notre-pire-annee.php> (consultée le 12 octobre 2023)



La connectivité écologique en milieu agricole et forestier : des projets qui favorisent la protection de la nature et la résilience climatique

Des projets d'agroforesterie dans les Basses-Laurentides, un plus pour la connectivité écologique

Plusieurs projets de partenariats entre organismes de conservation et agriculteurs autour de la connectivité écologique se développent. Par exemple, Éco-corridors laurentiens a contribué à la plantation de près de 2500 arbres dans des bandes riveraines et des haies sur six fermes des Basses-Laurentides dans le cadre de son projet régional *Des arbres au service de ma ferme* à Mirabel et à Sainte-Sophie. Ces projets ont mobilisé avec succès autant des agriculteurs, le MRNF, le MAPAQ, plusieurs municipalités et des bénévoles. Ces projets deviendront des sites de démonstration pour les Basses-Laurentides dans les prochaines années. Elles feront partie également du programme de rétribution ALUS¹⁵.

Des projets de corridors écologiques en milieu agricole dans la MRC de Papineau, des gains pour les écosystèmes et la qualité de l'eau

En Outaouais, le CREDDO travaille à protéger la biodiversité de la MRC de Papineau grâce au projet de maintien, rétablissement de la connectivité biologique (faunique et floristique), aux abords des rivières Blanche, Kinonge, Petite Nation, Petite Rouge, Saint-Sixte. Ce projet repose sur l'engagement des entrepreneurs agricoles de la région à vouloir revégétaliser les bandes riveraines comprises sur leurs terres. L'aménagement des bandes riveraines ainsi que la mise en valeur des coulées agricoles inutilisables comprises sur les terres des participants permettront d'assurer un maintien de la biodiversité, notamment la qualité de l'eau et des sols, tout en créant de nombreux corridors écologiques.

Un guide sur les pratiques sylvicoles pour allier maintien de la connectivité écologique et adaptation aux changements climatiques

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec a réussi à rassembler biologistes et ingénieurs forestiers autour d'un but commun : proposer des solutions sylvicoles dans un contexte de changements climatiques avec des options adaptées au réseau de connectivité écologique. Plusieurs solutions et stratégies d'aménagement forestier durable y sont présentées pour favoriser la concertation et la résilience des forêts du Centre-du-Québec¹⁶.

Pour davantage d'exemples de projets au Québec, visiter connectiviteecologique.com

¹⁵ « Plusieurs projets d'agroforesterie réussis cet été! ». (2023). *Éco-corridors laurentiens*. <https://ecocorridorslaurentiens.org/plusieurs-projets-dagroforesterie-reussis-cet-ete/> (consulté le 12 octobre 2023)

¹⁶ Anneco C., A. Guay-Picard, M.-C. Poisson, P. Lupien, J.-P. Faucher, J. Lasnier, L. Boisvert-Marsh, I. Aubin (2023). Guide sylvicole d'adaptation aux changements climatiques des peuplements à risque de déclin prématuré adapté au réseau de connectivité du Centre-du-Québec. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville, 84 p. https://crecq.qc.ca/wp/wp-content/uploads/2023/07/Guide-sylvicole-dadaptation-aux-CC_VF.pdf (consulté le 17 octobre).



Il faut s'assurer que l'agriculture et la foresterie contribuent aux objectifs de préservation de la nature et à la lutte contre les changements climatiques. Le Plan Nature 2030 peut outiller les acteurs de terrain pour qu'ils intègrent la connectivité écologique, en soutenant les collaborations intersectorielles et en mettant à disposition des outils financiers et réglementaires appropriés.

Recommandation #5 : Inscrire au Plan Nature 2030 :

- La cible 7 de l'Accord de Kunming-Montréal qui mentionne explicitement la réduction d'au moins la moitié de l'excès de nutriments perdus dans l'environnement et d'au moins la moitié de pesticides et produits chimiques dangereux.
- La cible 10 de l'Accord de Kunming-Montréal qui mentionne explicitement les pratiques d'agroécologie et de restauration de la biodiversité en zones agricoles et forestières.

Recommandation #6 : Développer des mécanismes financiers (incitatifs fiscaux, subventions et compensations) et outils réglementaires (servitude forestière) à destination du milieu agricole et forestier pour les encourager à intégrer des aménagements favorables à la connectivité écologique (ex. : bandes riveraines, haies brise-vent, présence de chicots, production de plans d'aménagements bonifiés (biodiversité et connectivité)).



Axe 3 : Agir sur les facteurs indirects de perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Au même titre que la perte de biodiversité, le déclin de la connectivité écologique découle de facteurs indirects. Comme mentionné dans la cible 9 du Plan Nature, le souci de la biodiversité doit être intégré à l'ensemble des politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux. Il en va de même pour la connectivité écologique.

Plusieurs retours d'expérience de connectivité écologique, incluant à l'international, ont démontré que la concrétisation des engagements sur le terrain reste intimement liée aux processus décisionnels institutionnalisés. C'est par un accompagnement réglementaire et un ancrage politique avec une vision à long terme que la connectivité écologique peut être établie dans un cadre propice avec un suivi régulier¹⁷.

Le maintien et la restauration de la connectivité écologique : un chantier qui nécessite de mobiliser toutes les parties prenantes

Le corridor forestier du Grand Coteau, un exemple de mobilisation du milieu municipal

Depuis 2015, Nature-Action Québec a commencé la mobilisation d'organismes, organisations, villes et MRC pour mener le projet de corridor forestier du Grand Coteau. S'étendant des plaines agricoles de Mirabel à l'ouest, aux tourbières de l'Assomption à l'est, le Corridor forestier du Grand Coteau est un ensemble de milieux naturels exceptionnels que l'on découvre entre la rivière des Mille Îles et le plateau laurentien. Le maintien du Corridor forestier du Grand Coteau est piloté depuis 2022 par une stratégie régionale d'aménagement alliant plusieurs MRC et municipalités, des organismes et des citoyens, un élément clé pour parvenir à protéger ce joyau de biodiversité.

Les passages fauniques aux abords de l'autoroute 85, un exemple de concertation multiacteurs au Bas-Saint-Laurent

Depuis 2021, l'organisme Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent mobilise une diversité d'acteurs du territoire afin de connecter 30 noyaux de conservation en terres publiques et ainsi préserver la connectivité écologique dans la région. Pour cela, l'organisme a travaillé de concert avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour identifier et développer une trentaine de passages fauniques aux abords de l'autoroute 85 entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! afin de réduire la mortalité sur l'axe routier. Aujourd'hui, l'organisme travaille directement avec les propriétaires de terrain, les municipalités et les Premières Nations pour développer des zones tampons favorables à la biodiversité.

¹⁷ Quétier, F., Boyer, E., Cozannet, N. & Rayé, G. (2021). Opportunités et limites des corridors écologiques dans l'aménagement du territoire : retours sur plus de dix ans d'expérience dans les Alpes françaises. *Sciences Eaux & Territoires*, 36, 48-53. <https://doi.org/10.3917/set.036.0048>



La mobilisation à Val-des-Lacs, un exemple de mobilisation citoyenne en faveur de la connectivité écologique¹⁸

La population est demandeuse de gains concrets pour préserver les écosystèmes. Par exemple, la communauté de Val-des-Lacs s'est mobilisée pour que 60 % du territoire de la municipalité soit protégé dans les prochaines années. Chapeauté par Éco-corridors laurentiens, le projet vise à favoriser la préservation de la biodiversité à perpétuité et relier par un corridor naturel plusieurs zones de haute biodiversité (Parc du Mont-Tremblant, forêt de Ouareau, aire protégée du Mont Kaaïkop).

Pour davantage d'exemples de projets au Québec, visiter connectiviteecologique.com

Comme mentionné par les cibles 10 et 12 du Plan Nature 2030, les outils économiques et financiers ont un rôle capital pour encourager les pratiques favorables à la connectivité écologique. Il nous apparaît fondamental que la valeur de la nature soit mieux reconnue et intégrée dans les modèles économiques afin de prioriser la conservation des milieux naturels. Plusieurs outils existent déjà : des indicateurs d'investissement intégrant la valeur des services écologiques des milieux naturels, des approches comptables permettant d'inscrire les actifs naturels aux bilans des municipalités, la mobilisation de la finance publique et privée vers des projets positifs pour la biodiversité et la suppression progressive de subventions en faveur d'activités nocives à l'environnement sont autant d'outils clés pour assurer le maintien d'un réseau écologique viable.

Recommandation #7 : Intégrer l'objectif de maintien de la connectivité écologique de façon transversale aux actions des différents ministères (MELCCFP, MAMH, MTMD, MEIE, MRNF, MSSS) en inscrivant la cible 14 de l'Accord de Kunming-Montréal au Plan Nature 2030.

Recommandation #8 : Favoriser une gestion durable et à long terme des corridors écologiques en s'assurant d'investir dans des projets qui favorisent la biodiversité et en mobilisant des ressources financières conséquentes grâce à des modèles innovants (ex. : écofiscalité, paiement des services écosystémiques, obligations vertes, compensations et crédits de biodiversité, comme proposé dans la cible 19 de l'Accord de Kunming-Montréal).

¹⁸ Dumont, Martin. « Val-des-Lacs dévoile son projet de conservation ». *L'Info du Nord Saint-Agathe*, 24 juillet 2023, <https://infodunordsainteagathe.ca/accueil/2023/07/24/val-des-lacs-devoile-son-projet-de-conservation/>



Axe 4 : Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Le leadership, la science et les savoirs traditionnels autochtones en matière de conservation de la nature sont reconnus à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹⁹. Ils sont essentiels pour protéger les écosystèmes dont nous dépendons tous. La reconnaissance officielle de ce leadership est urgente dans une perspective de réconciliation et de respect des droits autochtones, en particulier lorsque les projets de conservation se situent sur des terres ancestrales. Les sites culturels et de pratique d'activités traditionnelles doivent être conservés et priorités à travers le Plan Nature.

Par ailleurs, améliorer l'acceptabilité sociale dans la réalisation de projets de connectivité écologique est incontournable. De l'avis de plusieurs experts, l'intégration de la société civile facilite la prise de décision et la bonne mise en œuvre de projets de corridors écologiques dans les milieux de vie²⁰. Pour renforcer l'adhésion, il est important que des projets de mobilisation citoyenne et de partage des connaissances sur la biodiversité soient renforcés. Les organismes de conservation développent une expertise qui devrait être facilement accessible pour les décideurs publics (municipalités, MRC, ministères). Les efforts de vulgarisation et de communication scientifique en faveur du grand public devraient aussi être soutenus.

Parler de nature à la société québécoise : un objectif à suivre pour mieux la protéger

Un balado pour mieux comprendre notre lien avec la nature

Conservation de la nature Canada a lancé le balado [Objectif Nature](#) afin d'entendre des experts et expertes de tous les horizons pour parler des enjeux de biodiversité sous la question suivante : comment revoir notre relation à la nature face à la double crise du climat et de la biodiversité ? Un bel exemple d'initiative de communication pour accroître les connaissances, notamment sur la connectivité écologique.

Des ateliers de co-création multi-acteurs sur la connectivité écologique en Mauricie

Depuis 2021, Environnement Mauricie mobilise toutes les parties prenantes de la région autour de l'initiative locale Connectivité écologique Mauricie. Grâce à la tenue de plusieurs ateliers de co-création virtuels, l'organisme a pu présenter les travaux de modélisation des corridors écologiques sur le territoire de la Mauricie et mettre à contribution les participants pour bonifier la connaissance sur le potentiel de connectivité et les points de

¹⁹ 61/295. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf, voir articles 25, 26, 29, 31 et 32.

²⁰ Beaudoin, A. (2019) « Analyse des caractéristiques, de la gouvernance et de la mise en œuvre des projets de corridors écologiques à Montréal ». Mémoire de M.A., Université du Québec en Outaouais. https://di.uqo.ca/id/eprint/1108/1/Beaudoin_Alexandre_2019_m%C3%A9moire.pdf



blocage connus. Ce type d'initiatives favorise le partage d'informations entre acteurs et accroît les connaissances, la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et la société civile et l'engagement de chacun sur la connectivité écologique .

Pour davantage d'exemples de projets au Québec, visiter connectiviteecologique.com

Recommandation #9 : Renforcer la concertation avec les Premières Nations et les communautés autochtones sur les terres ancestrales, de façon à mieux protéger les corridors écologiques, et soutenir et favoriser l'émergence de projets de conservation coordonnés et portés par les membres des Premières Nations.

Recommandation #10 : Renforcer le rôle de soutien des organismes de conservation pour accélérer les projets de connectivité écologique grâce au partage d'expertise, à l'animation de la mobilisation citoyenne et à la mise en réseau avec les instances municipales et les propriétaires privés.

Recommandation #11 : Renforcer la littératie de la société civile sur la connectivité écologique en finançant des initiatives de communication et le développement d'outils sur ce sujet.



Lexique du Plan Nature 2030

Recommandation #12 : Ajouter au lexique de biodiversité du Plan Nature 2030 les différentes notions de corridors écologiques, noyaux d'habitat et réseau écologique comme suit :

« Les corridors écologiques sont des passages terrestres ou aquatiques, de taille variable, qui relient des milieux naturels entre eux. Les corridors écologiques peuvent être continus ou en sections, naturels ou aménagés et même partagés avec l'humain. »

« Les noyaux d'habitat sont des milieux ayant une taille et un couvert naturel suffisants pour servir d'habitat à plusieurs espèces caractéristiques de la région. Ces noyaux peuvent avoir un statut de protection ou non. »

« Un réseau écologique est un réseau cohérent et interconnecté de composantes abiotiques, biotiques et de milieux naturels et semi-naturels du paysage, incluant des noyaux d'habitats, des habitats d'espèces en situation précaire, des zones tampons et des corridors écologiques spatialement définis. Ce réseau est géré dans le but de maintenir ou de restaurer les processus écologiques, de manière à conserver la biodiversité et à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles ».



Conclusion

Le Plan Nature 2030 doit être ambitieux et sa mise en action doit se faire sans délai. 2030, c'est demain. La gravité de la crise de la biodiversité appelle des réponses à la hauteur. Vu les engagements pris par le premier ministre du Québec lors de la COP15 sur la biodiversité, le gouvernement a un devoir d'exemplarité. Pour atteindre les objectifs visés dans le court délai imparti, nous vous encourageons à ajouter au Plan Nature des indicateurs précis, chiffrés et des cibles intermédiaires pour faire des gains concrets rapidement et les évaluer.

Le Plan Nature peut être un tremplin majeur pour accélérer le développement d'un réseau écologique solide et structurant au Québec. Cohérence et synergie : voilà les maîtres mots d'une action nationale efficace en faveur de la nature !

À titre de plan gouvernemental, le Plan Nature doit être structurant. À savoir qu'il puisse s'arrimer et s'articuler dans tous les ministères, et qu'il ne se limite pas exclusivement au MELCCFP. Pour que le Plan Nature ait les moyens de ses ambitions, il est primordial que les considérations à l'égard de la biodiversité ruissellent dans chacune des actions gouvernementales entreprises. Il doit créer un cadre institutionnel qui favorise la cohérence et la collaboration entre toutes les parties prenantes. Le maintien de la connectivité écologique ne peut se faire en silos et doit devenir une priorité à toutes les échelles de gouvernance.

Nous, membres de l'IQCE, sommes engagés pour que le Québec tout entier atteigne, de concert avec le gouvernement, les cibles ambitieuses qui doivent figurer au Plan Nature 2030. Nous travaillons main dans la main avec le gouvernement depuis plusieurs années à préserver des territoires de nature à haute valeur écologique pour le bien-être de tous. Nous souhaitons continuer ces collaborations fructueuses avec le gouvernement et son administration.

Le Québec a réussi l'atteinte de 17% de la protection du territoire dans le cadre des Objectifs d'Aichi. Le Québec est bien positionné aujourd'hui pour se fixer de nouvelles cibles ambitieuses concernant la conservation de la nature en tenant davantage compte de la connectivité, en vertu de l'Accord de Kunming-Montréal. Suite à l'annonce enthousiaste du premier ministre durant la COP 15 en décembre dernier, nous sommes convaincus que le gouvernement du Québec saura poursuivre sur cette lancée en direction de 2030.

Nous avons confiance que ce Plan Nature 2030 permettra au Québec de renforcer son leadership pour préserver sa précieuse biodiversité et faire face aux changements climatiques. Nous répondrons présents comme alliés au moment de sa mise en œuvre.